

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DE COMMERCES DE GROS**

Valérie Grosset
Responsable de l'OCI
Intergros
18, rue des pyramides
75001 Paris

Paris, le 15 Mai 2009

Madame,

Comme décidé lors de sa réunion du 5 Mai 2009, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la convention collective des commerces de gros demande à l'OCI d'entreprendre toutes les actions de communication nécessaires (création d'une bannière, de flyers, newsletter...) pour accroître le trafic et la visibilité du site de l'OCI.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

Claude TRANNOIS
Président de la CPNEFP

Jean-Charles KITOUS-ORSINI
Vice-président de la CPNEFP

